



Traité Troumot

Michna 1 - Chapitre 6

האוכל תרומה שוגג, משלם קרן וחומש. אחד האוכל ואחד השותה ואחד הסך, אחד תרומה טהורה ואחד תרומה טמאה משלם חומשה, וחומש חומשה. ואינו משלם תרומה, אלא חולין מתוקנין; והן נעשין תרומה, והתשלומין תרומה. ואם רצה הכוהן למחול, אינו מוחל.

Celui qui mange de la térouma par erreur, il faut payer le montant et un cinquième en plus, soit que l'on mange ou que l'on boive ou que l'on s'enduisse le corps de térouma pure ou impure. Si, ayant payé un cinquième en plus, il mange ce cinquième par erreur, il doit payer un cinquième de ce cinquième. Il ne paye pas en térouma mais en profane, dont on a fait les prélèvements et ce profane reçoit le statut de térouma. Le remboursement reçoit aussi le statut de térouma. Si le Cohen veut renoncer au remboursement, il ne peut pas.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions